

## Réunion du 18 février 2026

Date de convocation : 11 février 2026

Affichée le 11 février 2026

Le 18 février 2026, à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Gaillefontaine s'est réuni à la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de de M. HENRY Jean-Pierre, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée le 11 février 2026. L'avis et l'ordre du jour a également été affiché à la porte de la mairie ce même jour.

**Étaient présents :** M. FLEURBAEY Georges Mme DOSSO Françoise, M. DESCAMPEAUX Michel, Mme BELLAY Michelle Adjoints au Maire, Mme BLAS Dorothée, Mme CASIES Anne, Mme DISSAUX Florence M. HOUARD Martial, Mme NOURTIER Lydie, M. RENOULT Olivier, M. RICARD Olivier M. SERBOUH Mehdi

**Étaient excusés :** BUEE Michel, qui avait donné pouvoir à Mme DISSAUX Florence, Mme SWYNEN Catherine qui avait donné pouvoir à Mme BLAS Dorothée.  
(mails des pouvoirs reçus après fermeture des bureaux)

Mme CASIES Anne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **CFU 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les CFU 2025 ne peuvent pas être votés en l'état compte tenu de la panne informatique que subit depuis plus d'une dizaine de jours les services de la DGFIP au niveau national ; aucun flux ne peut n'est possible entre les collectivités et le Service de Gestion Comptable. Les comptes de Gestion qui doivent venir enrichir les CFU ne peuvent être réalisés.

Madame Dufour, secrétaire de mairie, donne lecture des notes synthétiques des différents budgets.

### **Note synthétique sur le compte Financier Unique 2025 - Budget principal**

Le CFU 2025 fait ressortir un excédent de fonctionnement de clôture avant affectation, en très légère baisse par rapport à 2024, passant de 379 607.59€ à 373 324.43€

Après l'affectation en réserves, le report à nouveau pour 2026 s'élève à 219 250.08 € contre 328 094.58 € pour 2025.

Les dépenses totales de fonctionnement sont en baisse passant de 1 430 354.83€ en 2024 à 1 324 732.53€ en 2025. Cette baisse s'explique en dépenses, mais aussi en recettes, du fait des écritures de sortie de l'actif et de la constatation de la plus-value du terrain vendu à Logéal Immobilière et concernant l'assise foncière des maisons locatives du lotissement de la Longuedalle. Ces écritures avaient obligatoirement gonflé les écritures d'ordres de l'année 2024 à hauteur de 110 045.63€.

Les charges à caractère général ont augmenté, principalement sur l'ensemble des postes d'achat de fournitures et d'entretien de la voirie. Par contre les postes combustible et énergie sont en légère baisse.

Les frais de personnel ont augmenté : recrutement d'un apprenti animation jeunesse, remplacement d'un agent d'animation des mercredis en congé maladie depuis septembre, recrutement d'un agent d'entretien depuis septembre afin de compenser le temps de travail d'un agent en mi-temps thérapeutique depuis juillet 2025. Ces charges de personnel sont en partie compensées par le remboursement de l'assurance et les indemnités journalières de la CPAM.

Les seules opérations d'ordre entre sections correspondent à l'amortissement des immobilisations pour un montant de 3 680.70€.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse, passant de 1 286 274.13€ en 2024 à 1 372 957.83 € en 2025.

Les produits des services (chapitre 70) sont en légère baisse sur le poste de remboursement des frais de personnel par le budget annexe eau et assainissement.

Les recettes en matière d'impôts et taxes (chapitre 73 et 731) ont diminué, passant de 614 967.20 € à 570 285€. Le fond départemental des droits de mutations en 2024 de 45 791 € n'a pas été comptabilisé sur ce chapitre mais sur le 74.

Les recettes des autres produits de gestion courante (chapitre 75) diminuent sur le poste location des immeubles (-6 088€) et sur le poste autres remboursements (-19 561.23€ - fin du remboursement par le SIVOS de l'annuité de construction du groupe scolaire).

<b>Ratios financiers</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1127.81	1054.32	1037.60
Produit des impositions directes/population	485.76	504.07	499.18
Recettes réelles de fonctionnement/population	1169.47	1274.64	1110.96
Dépenses brutes d'équipement/population	272.39	371.20	279.67
Dettes/population	450.75	474.65	330.91
DGF/population	240.02	224.11	237.96
Dépense de personnel (déduction faites des différents remboursements des autres collectivités et aides de l'Etat) /dépenses réelles de fonctionnement	37.34%	37.13%	33.50%
Marge d'autofinancement courant (DRF + remb de la dette) /recettes réelles de fonctionnement	103.63	85.07	99.65
Dépenses brutes d'équipement/Recettes réelles de fonctionnement	24.15%	29.12%	25.17%
Dettes/recettes réelles d'équipement	38.54%	37.23%	29.78%

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (1 372 962.38€) et les dépenses réelles de fonctionnement, (1 324 051.83€) s'élève à 48 910.55€. Cette CAF doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement du capital de la dette, s'élève à - 976.24 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements, sans recourir à l'emprunt. En 2025, elle est négative.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 45 229.85€. Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le solde des restes à réaliser. En 2025, la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, est clôturée avec un déficit de 154 074.35€. Ainsi, le solde reporté en section de fonctionnement s'élèvera à la somme de 219 250.08€ au budget primitif 2026.

En investissement, le remboursement des annuités de la dette a été ramené à 49 886.79 € en 2025, en légère hausse compte tenu du remboursement de l'emprunt pour les travaux de la Place du Champ de foire.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû est de 529 189 €, soit une dette par habitant de 450.75. La capacité de désendettement de la Commune (dette/épargne brute) atteint un niveau de 11.7 années.

L'investissement a été marqué essentiellement en 2025 par :

- la poursuite de l'équipement des ERP de défibrillateurs – stade Saint Maurice
- voirie pluviale Chasses Marées et le chemin rural les Noyers
- volets roulants mairie, logements et gîte
- fin d'accessibilité et rénovation de l'espace social et culturel
- fin des travaux d'aménagement de la Place du Champ de Foire
- éclairage public place du Champ de Foire et salle polyvalente
- pose de filets pare ballons stade de Saint Maurice
- restauration statue St Jean-Baptiste des Noyers

- toiture de la Halle place Hoche
- aménagement aire de loisirs et aire de jeux pour enfants
- aménagement autour de la salle polyvalente (accès – terrasse)

### **Note synthétique sur le compte Financier Unique 2025 - Budget annexe du service eau et assainissement**

Le CFU fait ressortir un excédent de fonctionnement de clôture après affectation en réserves de 98 472.61 €, en baisse par rapport à 2024 où il s'établissait à 123 694.52€.

Les dépenses et charges d'exploitation ont baissé de 33 149€ pour s'établir à 295 865.05 €. Cela est principalement dû aux baisses sur les dépenses d'entretien des réseaux, du reversement des taxes à l'agence de l'Eau et des charges de gestion courantes.

Il n'y a pas eu d'admission en non valeurs ou en créances éteintes contrairement à 2024 où elles étaient très importantes (8 227.26 €).

Les recettes d'exploitation restent stables dans leur ensemble quel que soit le chapitre budgétaire. Les tarifs ont été augmentés mais les volumes facturés continuent de diminuer d'année en année, comme le montrent les RPQS du service.

En investissement, l'année 2025 a été marquée principalement par :

- ✓ Fin de l'étude diagnostic des réseaux d'eau potable avec proposition des scénarios futurs
- ✓ Fin de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement avec proposition des scénarios futurs
- ✓ Poursuite de l'étude de sécurisation en eau potable réalisée avec le SIGE et le SIEAPA
- ✓ Nouvelle opération de reprise des branchements d'eau potable sur le centre bourg.

La section d'investissement 2025, après calcul des restes à réaliser, fait ressortir un déficit de clôture de 64 561.59€.

L'emprunt prévu pour les travaux de branchement et de réseaux d'eau potable en centre bourg n'a pas été repris dans les RAR, expliquant ainsi le déficit 2025 et la baisse du résultat global 2025.

### **Note synthétique sur le Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe lotissement**

En 2025, aucune parcelle n'a été vendue.

Le stock de terrains à vendre au 31 décembre 2025 est de 125 669.86€.

Sur ce lotissement, il en reste 10 à vendre au 31 décembre 20245 représentant une surface de 8 960 m<sup>2</sup>. Le prix du terrain est fixé à 30 le m<sup>2</sup>.

### **LOGEMENTS COMMUNAUX DE LA FOULERIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation des entreprises a été faite et l'architecte est actuellement en train de procéder à l'analyse des offres. Globalement, les offres sont légèrement supérieures à l'estimation initiale. Il faut attendre le résultat final de cette analyse.

Cependant, la Déclaration Préalable déposée pour l'isolation par l'extérieur, a reçu un avis défavorable des Bâtiments de France, ce qui implique de redéposer un dossier complémentaire afin d'obtenir cette autorisation.

Délibération n°1/2026

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Impasse des fossés** : Création d'un point d'éclairage public dans l'impasse des fossés

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2025-0-76295-M7160 et désigné « impasse des Fossés » dont le montant prévisionnel s'élève à 5 280.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 420.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 2 420.00 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser monsieur le Maire à signer toute acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération n°2/2026

## **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

### **Rue des Tisserands**

#### **Effacement des réseaux et éclairage public**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP2025-0-76295-M7164 et désigné « Rue des Tisserands » dont le montant prévisionnel s'élève à 54 924.00€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 18 831.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 18 831.00 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser monsieur le Maire à signer toute acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération n°3/2026

## **TRAVAUX – RESERVES INCENDIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des travaux a examiné le projet d'aménagement de réserves incendie sur le territoire communal. 2 sites ont été retenus afin de continuer à couvrir les secteurs non couverts par la défense incendie : il s'agit d'implanter une bâche incendie au niveau du hameau du Campd'Os sur une parcelle communale. L'autre bâche prévue sera implantée au lieu-dit « le Vert Galant » sur une parcelle privée avec convention signée avec le propriétaire. Le coût total de l'opération s'élève à 39 907.36 € HT soit 47 888.83€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR
- sollicite une subvention auprès du Département
- Valide le plan de financement présenté ci-après
- S'engage à inscrire l'opération au budget 2026

#### **le Campd'Os :**

bâche incendie de 60m3 parcelle communale..... 15 967.36 € HT  
 Installation bâche incendie : 15 039.00 € HT  
 Branchement eau : 928.36€ HT

#### **Route du Vert Galant :**

bâche incendie de 120m3 parcelle privée..... 23 940.00 € HT  
 Installation bâche incendie : 21 840.00 € HT  
 Branchement eau : 2 100.00 € HT

Total HT de l'opération.....39 907.36 €

Subvention DETR 40% .....	15 962.94 €
Subvention Départementale 30% .....	11 972.20 €
Autofinancement .....	19 953.69 €

#### Délibération n°4/2026

##### Ouverture anticipée de crédits 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans l'attente du vote du budget primitif 2026, et conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, il est possible de voter l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir, dès à présent, au titre de 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal le crédit suivant :

Chapitre	Article	Intitulé	Budget 2025	Crédits autorisés par ouverture anticipée 2026
27 autres immobilisations financières	275	Dépôts et cautionnements versés	0.00€	400.00€

#### Délibération n°5/2026

##### PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent de la commune peut bénéficier d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition d'avancement de grade, du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- transforme le poste de technicien territorial actuel en poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2026, le tableau des emplois de la commune est mis à jour

#### Délibération n°6/2026

##### VACATIONS AU GITE - REVALORISATIONS

Monsieur le Maire propose d'actualiser le tarif des vacances au gite au 1<sup>er</sup> mars 2026, suite à la dernière augmentation du SMIC de 1.18%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe les vacances du gite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 à :
  - 65.02€ brut une nuit normale
  - 81.28€ brut pour une nuit du dimanche et jour férié
- Décide que les prochaines revalorisations de ces vacances suivront la même évolution du SMIC

#### Délibération n°7/2026

##### PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le régime indemnitaire instauré au 1<sup>er</sup> juillet 2022 n'a pas été réévalué, notamment pour les adjoints techniques principaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer au 1<sup>er</sup> mars 2026 les plafonds suivants :

Groupe de fonction	EMPLOI	IFSE annuelle	CIA annuelle
Groupe 1	Adjoints techniques principaux	1 857.00 €	185.70 €

#### Délibération n°8/2026

### **TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE D'AUMALE RUES LOUCHET ET DES FOSSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département a accordé à la commune, la possibilité de commencer les travaux de voirie de la route d'Aumale avant l'accord de subvention qui devrait intervenir courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026. Le Département a validé les travaux à effectuer sur le domaine routier départemental et a inscrit à son programme ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner dès à présent ordre de service de démarrage des travaux.

En ce qui concerne les travaux de la rue Louchet, ils sont quasiment achevés. Les mats de signalisation seront remplacés par des mats du même coloris que les poteaux d'éclairage public.

#### Questions diverses

### **MAISON DES ASSOCIATIONS – LOCATION CALAC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association CALAC, locataire de la maison des associations au 43, Grande rue a demandé à la commune que la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage soit mieux isolée. La commission des travaux s'est rendue sur place et a évalué les travaux à effectuer. Un devis pour la fourniture des matériaux s'élève à 3 049.94 € TTC et il convient ensuite d'évaluer la main d'œuvre. Un courrier sera adressé à l'association qui propose de prendre une partie des travaux à sa charge.

### **IMMEUBLE RUE DES FOSSES – INFILTRATIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude de sol a été réalisée à la demande du bureau d'Études. Il en résulte que les fondations ont été dégradées par la présence d'eaux pluviales mal drainées. Le bureau d'Études doit faire des préconisations et chiffrer la réparation.

### **ASSOCIATION DE TIR À L'ARC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau club sportif vient d'être créé sur la commune ; il s'agit d'un club de tir à l'Arc. Ce club souhaite pouvoir occuper la salle polyvalente pour ces activités sportives.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'un nouveau bureau a été élu au comité des Fêtes, Monsieur Guillaume Huré reste président. Ce dernier remercie la commune pour la mise à disposition du local près des ateliers municipaux.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'une entreprise doit venir prochainement évaluer les travaux de réparation du local situé rue de la Foulerie (anciennement local du comité des fêtes)

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que l'atelier route du Thil (à coté de la caserne des pompiers) doit changer de propriétaire et une entreprise pourrait s'y installer.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'il va rencontrer prochainement Maître Mercier au sujet de l'ancien estaminet situé place de la mairie

**Madame Blas** demande ce qu'il en est de l'association ADMR de Gaillefontaine qui serait en changement. Madame Dosso, présidente de l'association lui répond que rien ne change pour le moment.

**Madame Casies** tient à remercier ses collègues conseillers et monsieur le Maire pour les nombreuses années passées au conseil municipal.

**Monsieur Fleurbaey** informe le conseil municipal que c'est désormais monsieur Descampeaux qui prend en charge la gestion du bois des Pauvres.

**Monsieur Fleurbaey** tient également à remercier de la même façon ses collègues, monsieur le Maire, pour tout le temps passé à gérer la commune du mieux possible, pour tous les travaux réalisés ces dernières années.

La séance est levée à 21h45.